



## **Compte rendu du Conseil Municipal** **du 5 février 2016**

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Aurélie BONNEFOY, Catherine BOUAMRANE, Marc GAYT, Joseph GIRARD, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Guy MARODON, Joseph PELISSIER, Louis POMMIER, Jean Christophe PRORIOL, Alexandra REYNAUD, Jean SAVEL, Gilles TRONCHON.

Mme Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 25 janvier 2016.

### **Délibération n°2016-01**

#### **Objet : Convention avec le département pour la médiathèque.**

Le maire laisse la parole à Sylvie Jouve, adjointe à la culture, qui rappelle le rôle de la Bibliothèque Départementale de Prêt et son importance pour la médiathèque de St Vincent. En effet, ce partenariat permet notamment de bénéficier du « bibliobus » et donc d'ouvrages nombreux et régulièrement renouvelés et de formations adaptées pour notre salariée, Elisabeth Cultien, adjoint du patrimoine.

Suite au changement de maire, il convient de signer une nouvelle convention pour une durée de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité.

### **Délibération n°2016-02**

#### **Objet : Convention commune / exploitant du camion pizza sur domaine public.**

La convention signée avec M. Julien BONCOMPAIN précisant sa participation à la facture EDF pour l'installation électrique de son camion de pizzas sur le parking du stade arrive à échéance. Le maire propose de la reconduire au même tarif soit 50 € par an.

Adoptée à l'unanimité.

### **Délibération n°2016-03**

#### **Objet : Avis sur l'enquête publique pour l'aliénation de l'emprise du chemin commun aux communes de St Vincent / St Paulien au lieu-dit « Les Barraques / Le Marniat.**

Le maire expose la situation d'un administré habitant à la limite de la commune de St Paulien et qui souhaite racheter un chemin qui sépare sa maison et sa grange afin de mettre un terme aux désagréments qu'il rencontre par le passage de véhicules.

Après enquête publique, il s'avère que rien ne s'oppose à la vente de ce tènement.

Adoptée à l'unanimité.

### **Délibération n°2016-04**

#### **Objet : Choix du prestataire concernant le terrain multi activités.**

Le maire laisse la parole à Joseph Pélissier, adjoint aux travaux et bâtiments, qui présente les devis reçus pour le terrain multi activités après consultation des entreprises.

Offre de Game Play Enjoy : 25 915,80 € HT

Offre de Partenaire Equipement : 27 933 € HT

Offre d'Husson : 26 140 € HT

Ce marché a été passé, conformément au code des marchés publics, en procédure adaptée et après discussion, l'entreprise Game Play Enjoy est retenue. Il lui sera précisé qu'elle devra créer un marquage au sol pour des jeux de basket et revoir la forme des buts brésiliens.

Une dernière réunion aura lieu pour le choix des coloris définitifs.

Adoptée à l'unanimité.

### **Délibération n°2016-05**

#### **Objet : Avenants aux baux commerciaux : local de Jérôme Villevieille et de Philippe Bouamrane.**

A la demande du Trésorier, receveur public, il convient de préciser que le bail de M. Bouamrane sera révisé tous les 3 ans, comme convenu au moment de la signature, en fonction de l'indice du coût de la construction. Le loyer de M. Villevieille sera révisé chaque année comme indiqué dans le bail, en précisant que cette révision se fera au mois de janvier et sur l'indice des loyers commerciaux.

#### **Point sur la commission des bâtiments / travaux qui s'est réunie le 30 janvier :**

*Il est décidé après avis de la commission :*

- ✓ **Pour le Bourg :** *au niveau du local des employés municipaux : clôturer avec 1 ou 2 rangs de moellons puis du grillage le local des employés municipaux, cela permettra de créer 2 ou 3 places de stationnement, notamment pour les personnes se rendant au cimetière et sécurisera le bâtiment des employés municipaux. Joseph Pélissier est chargé de chiffrer les coûts de ces travaux.*
- ✓ **Pour Cheyrac :** *vers l'emplacement des poubelles : par manque de stationnement, certains véhicules sont garés le long de la route et gênent la circulation. La commission propose de décaisser le talus à côté de l'emplacement des poubelles afin de créer 2 ou 3 places de parking.*
- ✓ **Pour Larcenac :** *rue de la Raze Longue : la route est étroite et les fossés sont profonds, la circulation est donc dangereuse, la commission envisage donc de buser ce fossé.*

*Cheyrac : M. Achard et Mme Page souhaitent acheter une petite parcelle communale située devant leur propriété. Il convient de s'assurer que cette vente ne bloquera pas des éventuels droits de passage aux parcelles contiguës. La commune n'envisagera cette cession que si cette vente ne suscitera pas de litiges ultérieurs.*

**Délibération n°2016-06**  
**Objet : Bail M. Montaru**

Une personne souhaite louer l'appartement situé 6, Place Jean XXIII anciennement occupé par Melle Charroin. L'évier de la cuisine a été changé mais il reste quelques travaux à prévoir : faire passer un menuisier pour les volets notamment, faire réviser la chaudière, clôturer le jardin et enfin refaire l'escalier qui mène à l'appartement au dessus de l'Assemblée.

Cet appartement serait loué à M. Montaru pour une durée de 6 ans et pour un loyer de 450 € par mois avec un mois de caution.

**Délibération n°2016-07**  
**Objet : Syndicat d'électrification**

Le Bourg : rue de la Forêt : Le maire et le Premier adjoint ont rencontré le directeur du syndicat d'électrification car du bourg à Clargot il a été enregistré des microcoupures et des baisses de tension. Le syndicat souhaite donc renforcer le réseau.

Le montant total des travaux : 23 714,98 €

Part communale : 33 % soit 7 825,95 €

LEADER : 40 % soit 9 485,99 €

Participation du syndicat d'énergie : 27 % soit 6 403,04

France Télécom envisage également d'enfouir les câbles, l'opération n'a de sens que si les lignes électriques et téléphoniques sont toutes deux enterrées. Nous attendons donc un estimatif du coût pour la commune avant de prendre la décision finale.

Il faut délibérer pour un accord de principe sous réserve de connaître le coût d'enfouissement du réseau France Télécom et la participation effective du LEADER.

Adoptée à l'unanimité.

*Travaux d'aménagement de la montée de La Gare au lotissement : Le maire précise que les panneaux « St Vincent » ont été changés car pour aménager le pied de talus et sécuriser la circulation comme décidé lors d'un précédent conseil, il faut être en agglomération. Le maire précise également qu'il a rendez-vous prochainement avec un géomètre.*

*Questions diverses :*

*\* Il est demandé la mise en place d'une commission afin de mettre à jour la liste électorale, rendez-vous est pris le mardi 9 février à 9h.*

*\* Il est demandé de se renseigner sur la procédure à appliquer concernant les concessions abandonnées. Contacter éventuellement la mairie de Beaulieu qui a déjà fait cette démarche. Il faudrait également s'attaquer à la réorganisation du cimetière. La tâche sera confiée à Anne Jolivet.*

*\* Vérifier le portillon des jeux du lotissement qui semble fermé à clés*

*\* Il faudrait prévoir une réunion du CCAS pour arrêter le déroulé du repas des aînés qui se déroulera le 23 avril et préparer le budget 2016.*

*L'adjoint aux travaux annonce qu'il a demandé des devis pour repeindre l'ancienne école comme cela a été prévu..*

*Des travaux de rafraîchissement seront faits à la salle polyvalente ainsi que l'achat de matériel « son et vidéo ».*

*Le maire et des élus ont reçu M. Bentz, directeur de l'EPF (établissement public foncier), organisme de portage. Cet établissement achète des biens immobiliers pour le compte de la collectivité qui paye en contre partie 1 % de commission jusqu'au moment où elle souhaite récupérer les biens, l'établissement les rétrocède alors au prix d'achat moins les commissions versées.*

*Le Foyer Vellave devrait faire des travaux sur l'appartement situé 3, avenue de l'Emblavez. Une visite des bâtiments communaux sera effectuée avec ce bailleur social pour connaître le potentiel éventuel de notre patrimoine. Il faudrait évoquer avec eux l'école de Cheyrac.*

*La réflexion sur la nécessité de revoir notre carte communale ou bien de se doter d'un PLU continue. Un appui du CAUE pour mener notre réflexion est nécessaire pour déboucher sur un projet concerté de développement de notre commune. La population y sera largement associée.*

*Le Maire fait un point sur l'évolution future de l'intercommunalité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.